



Association des Parents d'élèves  
de l'Enseignement Libre Albert de  
Mun

---

*Assemblée Générale – 04/11/2015*

## **Rapport Moral**

---

## Sommaire

1. La participation à l'animation de la vie scolaire. .... 3
2. La participation à la gestion de la solidarité au sein de l'établissement. .... 3
3. Le soutien financier de l'établissement par l'intermédiaire de l'aide à l'investissement. .... 4

Nous action s'orientent, chaque année, vers trois principaux domaines d'actions:

- la participation à l'animation de la vie scolaire.
- la participation à la gestion de la solidarité au sein de l'établissement.
- le soutien financier de l'établissement par l'intermédiaire de l'aide à l'investissement.

## 1. La participation à l'animation de la vie scolaire.

L'Apel a organisé, comme chaque année:

- **la bourse aux livres du primaire et du secondaire** sous une forme inédite pour celle consacrée au secondaire, avec la création d'une « bourse d'échanges » dématérialisée.

En outre, l'APEL a dépensé près de 4000€ pour racheter aux familles de sixièmes et de cinquièmes leurs manuels de l'année écoulée, afin de les donner à l'établissement qui à son tour les mettra chaque année à la disposition des élèves dans les classes. Les élèves de ces deux niveaux disposent donc à la maison d'un pack de manuels numériques et à l'école d'un pack de manuels complet : plus de manuels dans les cartables.

- **une réunion d'information des parents correspondants de classe**, au cours de laquelle un livret d'information (consultable sur notre site) a été distribué aux parents concernés. Cette réunion a été suivie d'un cocktail offert par l'association aux parents correspondants de classe et aux membres de la direction de l'établissement.

L'Apel a également joué tout au long de l'année son rôle de médiateur entre les familles et l'équipe éducative lorsque certaines difficultés ont dû être réglées.

Des représentants de l'Apel ont également siégé:

- à la "**Commission des menus**", dont ils ont rédigé les procès-verbaux,
- au "**Conseil d'établissement**", instauré au sein d'Albert de Mun,
- et aux "**Commissions d'Appel**" diocésaines qui statuent sur les décisions d'orientation ou de redoublement.

L'Apel a aussi participé:

- à la **réunion d'accueil des nouvelles familles** avec la direction de l'établissement,
- aux **sorties de classes**, à la demande des enseignants.

Enfin, l'Apel a organisé **l'événement festif majeur de l'année, la kermesse "ADM en fête"**, en mai 2015 ainsi que le **Bal des Terminales**, en juin 2015.

## 2. La participation à la gestion de la solidarité au sein de l'établissement.

L'Apel a apporté son soutien financier aux familles de la communauté dont la situation financière s'est avérée momentanément difficile grâce à sa "**Caisse d'entraide**" (alimentée chaque année par la générosité

des familles). Elle a ainsi pu aider certaines familles au paiement de la scolarité, aux frais de cantine, aux voyages sur temps scolaires et au cours de soutien ou de tutorat.

Elle a attribué également une **aide financière aux familles** dont plusieurs enfants ont été concernés par des classes transplantées ou des voyages scolaires "obligatoires" (sur temps scolaire).

Elle a accordé une **subvention à la pastorale**, afin de financer les retraites des premières communions, des professions de foi et des confirmations.

Elle a organisé, enfin, des **événements ponctuels** comme des ventes de brioches et de gâteaux afin de financer des actions caritatives ou d'aider financièrement des projets d'établissement.

### **3. Le soutien financier de l'établissement par l'intermédiaire de l'aide à l'investissement.**

L'Apel a soutenu financièrement l'établissement en l'aidant à investir dans du matériel pédagogique.

Elle a ainsi reversé l'intégralité des **bénéfices d'AdM en fête** à l'établissement en lui demandant de l'affecter exclusivement à de l'acquisition de matériel pédagogique. Cette année, la subvention ainsi accordée a permis de contribuer à :

- la poursuite de la rénovation du primaire : 4 nouvelles classes cette année, donc 4 équipements multimédia (vidéoprojecteur -tableau blanc interactif motorisé + ordinateur) pour un montant d'environ 10 000 €
- l'équipement multimédia du pavillon F (collège : 2 salles d'arts plastiques et 1 salle techno) pour un montant d'environ 10 000 €